

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Loire – 4 Rue des Artisans – 43750 VALS PRES LE PUY  
**DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER CAMPAGNE 2020/2021**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes  
(article L. 423-1 du code de l'environnement), à la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle vous adhérez.

**REFERENCE DU PERMIS DE CHASSER**

ORIGINAL -  DUPLICATA –  PERMIS ETRANGER

Numéro : .....

Délivré le : .....

Par  Préf de ..... (N° Dépt) : .....  
 O.F.B

**DECLARATION des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser**

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

**NOM – PRENOM – ADRESSE**

(Inscrire **TOUS** les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil)

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Nom de naissance : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Adresse email : .....

.....

Date de naissance : .....

**Numéro d'identification**

(Réservé F.D.C 43)

**Vérifiez vos coordonnées (corrigez si nécessaire)**

Adresse : .....

Téléphone : .....

**Autorisation de chasser pour les mineurs et majeurs protégés :**

Père / Mère / Tuteur : ..... Juge des tutelles : .....

Le : ..... Signature :

**Nature de la validation demandée :**

Si la nature de la validation indiquée  
ne correspond pas à votre demande,  
veuillez compléter l'imprimé au verso.

**Souscription facultative GROUPAMA (R.C. Chasse) : 22.50 € (à ajouter au total de votre validation)**

**(Établir le chèque à l'ordre de : REGISSEUR DE RECETTES. Aucun paiement en ESPECES ne sera accepté)**

**→ IMPORTANT**

**COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE SOUHAIT :**

- JE SOUHAITE :**  UN CARNET PRELEVEMENT BECASSE PAPIER  
 UN CARNET PRELEVEMENT BECASSE NUMERIQUE AVEC L'APPLICATION CHASSADAPT  
 AUCUN CARNET PRELEVEMENT BECASSE

(La non restitution du carnet bécasse à la fin de la saison entrainera la non délivrance pour la saison suivante).

Je pratique le Tir d'été  Je suis Garde particulier

Je suis Louvetier  Je pratique la Vénerie sous terre

**Je soussigné :**

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
- je certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à ..... le ..... **Signature (OBLIGATOIRE) :**

Cochez les cases correspondant à votre choix :

<input type="checkbox"/>	<b>Validation départementale Haute-Loire pour toutes les espèces chassables</b>	Timbre Fédéral (98 €) + Redevance départementale	98.00 € 53.95 €
		+ Frais de dossier (sans assurance)	<b>151.95 €</b> 5.00 €
		<input type="checkbox"/> Avec GROUPAMA (R.C Chasse)	22.50 €
			<b>179.45 €</b>

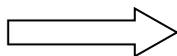
OU

<input type="checkbox"/>	<b>Validation nationale pour toutes les espèces chassables</b>	Timbre National : + Redevance nationale :	95.00 € 105.45 €
		+ Frais de dossier (sans assurance)	<b>200.45 €</b> 5.00 €
		<input type="checkbox"/> Avec GROUPAMA (R.C Chasse)	22.50 €
			<b>227.95 €</b>

**AVERTISSEMENT** : Le timbre national grand gibier est supprimé. Le permis national sera valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national à l'exception des départements de droit local (57 – 67 – 68) où tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale, devra s'acquitter une seule fois d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local » pour chasser le sanglier dans ces trois départements. Le chasseur doit préciser lors de sa demande de validation auprès de quel des trois départements il veut acquitter sa contribution qui sera versée au Fonds d'Indemnisation des Dégâts de sanglier du département choisi.

Pour les validations temporaires, nous consulter au 04 71 09 10 91

**Vous avez la possibilité de valider votre permis par INTERNET sur notre site : [www.fdc43.chasseauvergnernhonealpes.com](http://www.fdc43.chasseauvergnernhonealpes.com) et de **l'imprimer directement à votre domicile.****



**NE VOUS DEPLACEZ PAS AU SIEGE DE LA FEDERATION  
AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE IMMEDIATEMENT**

**Fédération Départementale des Chasseurs  
De la Haute-Loire  
4 rue des Artisans – 43750 VALS PRES LE PUY**



**☎ : 04.71.09.10.91  
Fax : 04.71.09.46.80  
✉ : fdc43@wanadoo.fr**

« La loi informatique et libertés modifiées du 6 janvier 1978, s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via notre site.

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle ».